

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 10
Exprimés : 10 (dont 0 pouvoir donné)
Vote
Pour : 10
Blancs : 0
Nuls : 0
Date de convocation : jeudi 8 septembre 2023
n° CA CIAS 20230914 04

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt trois le quatorze septembre

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 16 heures, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du CIAS sous la présidence de **REQUI Jean-Luc** Président du C.I.A.S,

Présents :

membres élus : Jean Luc REQUI, Président du C.I.A.S, BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, GALEOTE Monique Élue de la commune de Lodève, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, FRONTIN Claudine, Élue de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève,

membres qualifiés : ABRIC Charles de l'association APF, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, LEDERMAN THérèse représentant le CODEV Pays Coeur d'Hérault

Pouvoirs :

membres élus :

membres qualifiés :

Absents :

membres élus : ENNADIFI Fatiha, Élue de la commune de Lodève, CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, LACAZE Lionel représentant l'association MJC, DAUNIS Solange représentant l'UDAF,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-  
Préfecture de Lodève le : .....

Membres consultatifs:  
VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S  
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

Délibération n°4

Décision modificative Budget 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS une Décision Modificative visant à ouvrir les crédits pour procéder aux écritures réglementaires.

**Fonctionnement**

	<b>BP 2023</b>	<b>DM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Fonctionnement – Dépenses</b>			
011	409 201,48	30 700,00	439 901,48
12	48 451,48	18 200,00	66 651,48
65	315 950,00	8 000,00	323 950,00
66	12 200,00	0,00	12 200,00
67	6 200,00	490,00	6 690,00
023	100,00	10,00	110,00
042	24 094,00	4 000,00	28 094,00
	2 206,00	0,00	2 206,00

	<b>BP 2023</b>	<b>DM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Fonctionnement – Recettes</b>			
002	409 201,48	30 700,00	439 901,48
013	901,48	0,00	901,48
70	4 400,00	-1 300,00	3 100,00
74	32 100,00	0,00	32 100,00
	371 800,00	32 000,00	403 800,00

	<b>BP 2023</b>	<b>DM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Investissement – Dépenses</b>			
001	55 413,33	4 000,00	59 413,33
16	27 672,33	0,00	27 672,33
20	26 000,00	0,00	26 000,00
21	0,00	0,00	0,00
	1 741,00	4 000,00	5 741,00

	<b>BP 2023</b>	<b>DM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Investissement – Recettes</b>			
021	55 413,33	4 000,00	59 413,33
10	24 494,00	4 000,00	28 494,00
1068	1 041,00	0,00	1 041,00
040	27 672,33	0,00	27 672,33
	2 206,00	0,00	2 206,00

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur cette affaire et le cas échéant :

**Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :**

- Pour : 10
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'ADOPTER la décision modificative présentée
- d'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- de TRANSMETTRE la présente délibération au contrôle de légalité



*ANNEXE : maquette budgétaire – décision modificative n°1 BP 2023*

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par  
extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI

Signé électroniquement par:



